



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 juillet 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-1067

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 24 MAI 2012 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 29 MAI 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 24 mai 2012 et de la séance spéciale tenue le 29 mai 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2012-1068

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES ET DE NOM DE PARC - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE les phases 1D, 2B, 3C et 4C du projet résidentiel Domaine Bouwman ont été approuvées par le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2011-457 en date du 31 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet implique l'ouverture d'une nouvelle rue, le prolongement de rues existantes et l'acquisition d'un terrain aux fins de par et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues et parc;

CONSIDÉRANT QUE les noms proposés sont conformes à la thématique retenue pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a été consulté et est favorable au nom choisi pour la nomination du parc en bordure de la future rue Moïse-Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a analysé les noms suggérés pour la nomination de nouvelles rues et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rue et de parc proposées pour le secteur de Buckingham, à savoir :

Nomination de nouvelles rues

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
5 015 231	Cadastre du Québec	Impasse Moïse-Gauthier

Prolongement de rues existantes

4 527 185	Cadastre du Québec	Rue Maclaren Est
4 807 380	Cadastre du Québec	Rue Maclaren Est
5 015 204	Cadastre du Québec	Rue Maclaren Est
5 015 216	Cadastre du Québec	Rue Maclaren Est
4 807 354	Cadastre du Québec	Rue Marie-Louise-McGrégor

Nomination d'un parc

5 015 205	Cadastre du Québec	Parc Moïse-Gauthier
-----------	--------------------	---------------------

Adoptée

CE-2012-1069

SOUSSION 2012 SI 172 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SUIVI DE LA STABILISATION - RUE LAFRANCE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LVM inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le suivi de la stabilisation sur la rue Lafrance, district électoral du Versant, pour un montant total de 45 990 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 avril 2012, et ce, étant la seule soumission reçue et ayant obtenu la note de passage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2013 à 2017, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30120-411-23173	4 399 \$	Division des réseaux et aménagement urbain - Services professionnels et de génie
04-13493	200 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1070

SOUSSION 2011 SP 007 - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - MISE AUX NORMES DE LA VENTILATION, PHASE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme E. Séguin et Fils ltée, 845, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6S5, pour la mise aux normes de la ventilation, phase 1, édifice Pierre-Papin dans le secteur de Gatineau, et ce, pour un montant total de 804 710,02 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30694-001-23174	425 000,00 \$	Mise aux normes de la ventilation - Édifice Pierre-Papin - Remplacement des ventilo-convecteurs
06-30645-008-23175	344 715,02 \$	Réfection de toitures - Divers bâtiments - Ventilation de l'édifice Pierre-Papin
04-13493	34 995,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1071

SOUSSION 2012 SP 150 - CONSTRUCTION DU SENTIER DES FÉES ENTRE LE BOULEVARD DU PLATEAU ET LA RUE DE L'ATMOSPHÈRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 pour la construction du sentier des Fées entre le boulevard du Plateau et la rue de l'Atmosphère, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 239 070,97 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-11001-001-23176	147 598,91 \$	Sentiers récréatifs - Divers sites - Sentier des Fées
18-12027-001-23177	81 075,41 \$	Sentier des Fées, entre les boulevards du Plateau et des Grives - Travaux de construction
04-13493	10 396,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1072 **SOUSSION 2012 SI 199 - RÉPARATION DE BÉTON - DIVERS BÂTIMENTS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Larivière ltée, 640, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K3, pour la réparation de béton – Divers bâtiments, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 29 847,51 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12001-005-23178	28 549,51 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Réparation de béton
04-13493	1 298,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1073 **SOUSSION 2012 SP 104 - RÉAMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS DANS LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE HULL-VAL-TÉTREAU, DE TOURAINE ET DU VERSANT - STEFAN PSENAK, DENISE LAFERRIÈRE, DENIS TASSÉ ET JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Exel contractant inc., 3, rue de Picardie, suite 202, Gatineau, Québec, J8T 4R7, pour le réaménagement de divers parcs dans la Ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 90 652,02 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacun des parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30701-021-23179	28 093,11 \$	Travaux d'aménagement de parcs et espaces verts - Parc Hilltop - Structures de jeux
06-30701-019-23180	16 161,92 \$	Travaux d'aménagement de parcs et espaces verts - Parc Marengère - Balançoires
06-30701-007-23181	9 055,34 \$	Travaux d'aménagement de parcs et espaces verts - Parc Sainte-Bernadette
06-30701-003-23182	33 399,40 \$	Travaux d'aménagement de parcs et espaces verts - Parc Magique - Structures de jeux
04-13493	3 942,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1074

SOUSSION 2012 SP 164 - RÉFECTION DE SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN MORIN-PAPINEAU-MONTCALM, PHASE 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la réfection de services municipaux – Bassin Morin-Papineau-Montcalm, phase 5, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 527 165,79 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30674-017-23183	560 300,00 \$	Travaux de réfection et aménagement du réseau routier - PIQM - Hull - Bassin, phase 4 - Rues Morin, Gagnon et Pilon
06-30640-017-23184	157 076,82 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Pavage - Bassin Morin-Papineau-Montcalm
06-30709-003-23185	35 591,21 \$	Travaux d'aménagement et d'embellissement - Rues du centre-ville - Rue Vaudreuil
06-30709-007-23186	35 591,21 \$	Travaux d'aménagement et d'embellissement - Rues du centre-ville - Rue de l'Hôtel-de-Ville
06-30709-008-23187	35 591,21 \$	Travaux d'aménagement et d'embellissement - Rues du centre-ville - Rue Saint-Rédempteur Sud
06-30673-010-23188	427 070,32 \$	Réfection et amélioration des réseaux d'égouts, d'aqueduc - PIQM - Rues Morin, Gagnon et Pilon - Égouts
06-30673-011-23189	209 532,07 \$	Réfection et amélioration des réseaux d'égouts, d'aqueduc - PIQM - Rues Morin, Gagnon, Pilon - Aqueduc
04-13493	66 412,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1075

SUBVENTION DE 15 000 \$ DU FONDS ÉCO IGA - TROUSSES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET DE CONSOMMATION D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté sa Politique environnementale et son plan d'action en novembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la Politique environnementale prévoit un montant de 15 000 \$ par année sur trois ans (2011-2012-2013) pour distribuer des trousseaux d'économie d'énergie et de consommation d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Éco IGA a lancé à l'automne 2011 un appel de subvention pour les municipalités québécoises afin de financer des projets qui répondent concrètement aux réalités du milieu et qui permettent d'améliorer les pratiques en matière d'environnement et que la Ville de Gatineau y a obtenu une subvention de l'ordre de 15 000 \$ pour son projet de trousseaux d'économie d'énergie et de consommation d'eau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à signer le protocole d'entente avec Projets Saint-Laurent, gestionnaire du Fonds Éco IGA, qui définit les termes et les conditions de l'entente entre la Ville de Gatineau et l'organisme pour l'obtention de la subvention de 15 000 \$ pour le projet de trousse d'économie d'énergie et de consommation d'eau.

Adoptée

CE-2012-1076

SOUSSION 2012 SP 153 - FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET DE BACS DE CUISINE DESTINÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme IPL inc., 140, rue Commerciale, Saint-Damien, Québec, G0R 2Y0, le contrat de la section 1 pour la fourniture de bacs roulants de 80 litres avec barrure pour un montant approximatif de 207 429,28 \$, incluant les taxes, et le contrat de la section 2 option A (2A) pour la fourniture de bacs roulants de 240 litres sans barrure pour un montant approximatif de 73 831,20 \$, incluant les taxes, et ce, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

Ce comité adjuge à la firme Les conseillers Nova Envirocom inc., 175, rue Oleg Stanek, Sherbrooke, Québec, J1L 2V4, le contrat de la section 3 pour la fourniture de bacs de cuisine pour un montant approximatif de 51 566,29 \$, incluant les taxes, et ce, sur la base du prix unitaire apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les commandes seront émises selon les besoins. Les contrats seront valides pour deux ans et les prix seront fermes pour la durée des contrats.

De plus, si d'autres besoins sont identifiés pendant la période de validité du contrat, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à émettre des commandes additionnelles, et ce, selon les disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30624-001-23172	318 352,89 \$	Achat de bacs roulants - Achat de bacs
04-13493	14 473,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1077
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2012-1180

SOUSSION 2012 SP 216 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DES USINES D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de produits chimiques aux firmes apparaissant au tableau comparatif des prix ci-joint et selon le prix, excluant les taxes, mentionné en regard de chacune d'elles, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 29 mai 2012, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter du 23 août 2012. Les prix seront fermes pour la durée du contrat, sauf pour le chlore liquide, l'acide sulfurique et l'hydroxyde de sodium où les prix seront révisés à la hausse ou à la baisse selon la variation de prix publiés dans le « Camford Chemical Report » pour le chlore et l'hydroxyde de sodium et le « Tampa Sulphur Price Index » pour l'acide sulfurique à tous les trois mois à partir du 1^{er} octobre 2012.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-636	Eau potable - Aylmer - Produits chimiques
02-41213-636	Eau potable - Hull - Produits chimiques
02-41214-636	Eau potable - Gatineau - Produits chimiques
02-41215-636	Eau potable - Buckingham - Produits chimiques
02-41410-636	Épuration - Gatineau - Produits chimiques
02-41535-636	Épuration - Masson-Angers - Produits chimiques
02-45128-636	L.E.S. Cook - Aylmer - Produits chimiques

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1078

SOUSSION 2011 SI 307 - ACHAT D'UNE TRANSMISSION ÉCHANGE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 14 octobre 2011, un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une transmission échange pour une souffleuse amovible;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue et conforme totalisait 23 910,24 \$, selon l'alternative 2 retenue, et que la Division de l'approvisionnement a émis le 9 novembre 2011 le bon de commande portant le numéro 108202;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'installation de cette transmission par le fournisseur, le total de la commande totalise 25 352,88 \$ et que le tout excède les montants autorisés en vertu du règlement concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le montant supplémentaire de 1 442,64 \$, incluant les taxes, afin de donner suite au paiement total de la facture de la firme R.P.M. Tech au montant total de 25 352,88 \$ pour l'achat et l'installation de la transmission échange pour le véhicule 505VB698.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1079

SOUSSION 2011 SI 324 - ACQUISITION DE MOBILIERS ADDITIONNELS - ACHAT DE MOBILIERS POUR DIVERS PARCS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme Tessier Récréo-Parc inc. s'est vu adjuger, par la résolution numéro CE-2012-81 en date du 25 janvier 2012, un contrat pour la fourniture de mobiliers pour divers parcs;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides jusqu'au 24 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics requièrent l'achat de mobiliers supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à émettre une commande à la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1B4, pour l'achat de mobiliers pour divers parcs, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, et ce, pour un montant de 10 221,45 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 décembre 2011.

De plus, des commandes supplémentaires pourraient être émises au besoin, et ce, selon les disponibilités budgétaires pendant la période de validité du contrat, soit jusqu'au 24 janvier 2013. Toutefois, le montant total du contrat ne pourra totaliser la somme de 100 000 \$ ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-692-23190	9 776,94 \$	Entretien des parcs et aménagements - Équipements non capitalisables
04-13493	444,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1080

SOUSSION 2012 SP 189 - ACHAT DE DEUX TRACTEURS DE TYPE VERGER AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Équipements de Ferme Papineau ltée, 216, rue Principale, Plaisance, Québec, J0V 1S0, pour la fourniture de deux tracteurs de type verger avec équipements pour un montant total de 245 824,33 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mai 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30702-009-23191	217 460,00 \$	Achat de véhicules et équipements - 2 tracteurs multifonctions
06-30702-009-23192	27 130,83 \$	Achat de véhicules et équipements - 2 tracteurs multifonctions
04-13493	1 233,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1081 **SOUSSION 2012 SP 210 - TRAITEMENT PRÉVENTIF DE L'ASPHALTE PAR THERMORAPIÉCAGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Environnement routier NRJ Inc., 23, avenue Milton, Lachine, Québec, H8R 1K6, pour les travaux de traitement préventif de l'asphalte par la méthode de thermorapiécage, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 166 506,79 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41541-521-23193	159 265,79 \$	Ajustements de structures - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	7 241,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1082 **SOUSSION 2012 SI 075A - ACHAT D'UNE ROULOTTE DE TYPE BILLETTERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les fourgons ITCB inc., 1827, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 3Z1, pour la fourniture d'une roulotte de type billetterie pour un montant total de 43 588,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 7 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71511-692-23194	41 693,17 \$	Bal de Neige - Équipements non capitalisables
04-13493	1 895,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1083 **SOUSSION 2012 SP 003 - ENTRETIEN MÉNAGER DE DIVERS ÉDIFICES MUNICIPAUX**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour l'entretien ménager de divers édifices municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 15 mars 2012, à savoir :

Nasco inc., 263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7, pour le complexe Mont-Bleu, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cet édifice et pour les édifices centre communautaire Daniel-Johnson, centre communautaire Desjardins, centre communautaire des Trembles et le centre communautaire des Hautes-Plaines, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun de ces édifices, au montant total approximatif pour la première année de 21 328,01 \$, incluant les taxes.

Les Services Ménager Roy Itée, 9000, rue de l'Innovation, Anjou, Québec, H1J 2X9, pour les édifices caserne n°4 et la bibliothèque Lucien-Lalonde, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des édifices, au montant total approximatif pour la première année de 31 753,34 \$, incluant les taxes.

La Relance Outaouais (division Hebdo Ménage), 270, boulevard des Allumettières, Gatineau, Québec, J8X 1N3, pour l'édifice la Fonderie, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cet édifice, au montant total approximatif pour la première année de 8 827,56 \$, exempt de taxes.

Le contrat sera d'une durée approximative de 34 mois prenant effet le 9 juillet 2012.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour la cinquième année du contrat.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2013 à 2017, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1084

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 21 - 7 260,68 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 25 - 326 629,78 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 23 - 13 300,04 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 21 - 1 428 419,41 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 21, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 25, la liste des réquisitions numéro 23 ainsi que la liste des embauches numéro 21 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 21	Pièces de comptes à payer	7 260,68 \$	18 au 22 juin 2012
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	326 629,78 \$	18 au 22 juin 2012
Liste des réquisitions numéro 23	Pièces de comptes à payer	13 300,04 \$	18 au 22 juin 2012
Liste des embauches numéro 21	Embauche de personnel temporaire	1 428 419,41 \$	11 au 15 juin 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1085 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-23 - 343 353,77 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 13 JUIN 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-23 d'un montant de 343 353,77 \$, pour la période du 7 au 13 juin 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1086 **SOUSSION 2012 SI 207 - IMPRESSION - PAPETERIE GÉNÉRALE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie Frappier, 556, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A4, pour la fourniture et l'impression de la papeterie générale, et ce, aux prix unitaires par lots inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 37 019,07 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date de l'adjudication du contrat.

Les fonds nécessaires à cette fin seront pris à même les disponibilités budgétaires des divers services requérants.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1087 **SOUSSION 2012 SP 220 - CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES - CONTRAT DE CINQ ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la Banque Nationale du Canada pour la fourniture de services bancaires pour un montant approximatif de 785 305 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse et la plus avantageuse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans débutant le 1^{er} septembre 2012 et se terminant le 31 août 2017 avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année. Si la Ville se prévaut de l'option de renouvellement, les prix indiqués aux articles 2 à 13 de la formule de soumission seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années futures couvertes par le présent contrat, les montants nécessaires provenant des revenus d'intérêt et des dépenses de services bancaires pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité autorise également le trésorier ou l'assistant-trésorier à signer les différents documents contractuels et administratifs reliés aux opérations bancaires de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13390-496-23171	150 231 \$	Autres frais de gestion et frais de banque - Frais de banque

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1088

SOUSSION 2012 SP 211 - FOURNITURE DU MATÉRIEL ET DES SERVICES DE WEBDIFFUSION - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Productions Québec Multimédia inc., 217, rue Léonidas, bureau 6B, Rimouski, Québec, G5L 2T5, selon l'option A (36 mois) pour la fourniture du matériel et des services de webdiffusion, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 249 932,65 \$, soit 83 310,88\$/an, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 11 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera le 1^{er} août 2012 et sera valide pour 36 mois. Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2013, 2014 et 2015 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19510-514-23195	33 203,28 \$	Communications - Location d'équipements informatiques
04-13493	1 509,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1089

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE MISTRAL DE GATINEAU U16M, DIVISION 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Gatineau, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6, à titre de subvention pour les activités de l'équipe Mistral de Gatineau U16M, division 1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	200 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1090

SUBVENTION DE 1 550 \$ - COLLECTIF RÉGIONAL DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS POUR LA NUIT DES SANS-ABRIS - 19 OCTOBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 550 \$ à l'ordre du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO), 95, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R5, à titre de subvention pour La Nuit des sans-abris le 19 octobre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79938-972	250 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	150 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1091 **SUBVENTION DE 2 500 \$ - VILLAGE MOLOKAI - LE FESTIVAL DES CULTURES DE GATINEAU - 21 AU 23 SEPTEMBRE 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre de Village Molokaï, à l'attention de monsieur Philippe Mabiala, 13, rue Gérald-Dubois, Gatineau, Québec, J9H 7C2, à titre de subvention pour le Festival des cultures de Gatineau qui se tiendra du 21 au 23 septembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	2 500 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1092 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CLUB OPTIMISTE DE HULL - 19 SEPTEMBRE 2012 - 3 200 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Pierre Phillion à participer à une activité le 19 septembre 2012 au profit du Club Optimiste de Hull.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 3 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 3 200 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Hull, à l'attention de monsieur Raymond Pitre, C. P. 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	650 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	600 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1093

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE
ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN
OUTAOUAIS - 2 OCTOBRE 2012 - 450 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon et monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer à une activité le 2 octobre 2012 au profit de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Nicole Champagne et messieurs les conseillers Luc Angers, Joseph De Sylva, Yvon Boucher et Luc Montreuil à subventionner cette activité pour un montant de 250 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais, à l'attention de monsieur Sylvain Ladouceur, directeur général, 283, boulevard Alexandre-Taché, bureau F-0240, C. P. 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X X7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1094

SUBVENTION ET PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ-BÉNÉFICE LE 30 AOÛT 2012 AU PROFIT DES PETITS DÉJEUNERS DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU - 900 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Patsy Bouthillette, Nicole Champagne et Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers Joseph De Sylva, Stéphane Lauzon et Pierre Philion à participer à une activité-bénéfice le 30 août 2012 au profit des petits déjeuners de la Soupière de l'Amitié de Gatineau.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 210 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié de Gatineau, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	130 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79939-972	250 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79942-972	130 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	130 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	130 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	130 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1095

AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FERMER COMPLÈTEMENT LE BOULEVARD LABROSSE À LA HAUTEUR DU CHEMIN DE FER DANS LE CADRE DU PROJET RAPIBUS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE des travaux ferroviaires, de voirie et de signalisation sont prévus sur le boulevard Labrosse à la hauteur du chemin de fer dans le cadre du projet Rapibus;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'effectuer des excavations profondes et que la rue est étroite à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE cette excavation doit respecter les normes de la CSST en terme de sécurité des travailleurs et des usagers de la route, donc nécessite la fermeture complète du boulevard Labrosse à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE l'impact d'effectuer cette fermeture de voies est important sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais demande l'autorisation de fermer complètement le boulevard Labrosse à la hauteur du chemin de fer;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture sera effective 24 h/24 pendant les deux semaines de vacances de la construction, soit du 22 juillet au 5 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h et le dimanche entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront réalisés les dimanches 22 et 29 juillet et 5 août 2012, soit hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction qui nécessitent la fermeture complète du boulevard Labrosse à la hauteur du chemin de fer dans le cadre du projet Rapibus.

QUE ce comité autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction le dimanche sur le boulevard Labrosse à hauteur du chemin de fer dans le cadre du projet Rapibus, et ce, pour les dimanches 22 et 29 juillet et 5 août 2012.

QUE ce comité demande à la Société de transport de l'Outaouais de communiquer efficacement à la population et aux commerçants la nature des entraves ainsi que les dates précises des interventions.

Adoptée

CE-2012-1096

SOUSSION 2012 SI 235 - MARQUAGE DE CHAUSSÉES DE MOYENNE DURÉE 2012 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entrepise T.R.A. (2011) inc., 145, rue Daoust, Saint-Eustache, Québec, J7R 6P4, pour le marquage de chaussées de moyenne durée 2012, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 41 328,45 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31530-521-23196	39 531,17 \$	Lignage de rues - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 797,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1097

SOUSSION 2012 SI 025 - ACHAT ET INSTALLATION DE SOUS-SYSTÈMES DE TÉLÉSURVEILLANCE - DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme MVTeck Consulting inc., 45F, avenue de Toulouse, Gatineau, Québec, J8T 7X4, pour l'achat et l'installation de sous-systèmes de télésurveillance pour un montant total de 44 782,76 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 18 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72210-692-23197	42 835,26 \$	Gestion des bibliothèques
04-13493	1 947,50 \$	- Équipements non capitalisables TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1098 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-24 - 280 009,11 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 20 JUIN 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-24 d'un montant de 280 009,11 \$ pour la période du 14 au 20 juin 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1099 **AUTORISATION À LA CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA À SIGNER LES ENTENTES DE CONTRIBUTION PROVENANT DE TRANSPORT CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE EN INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2004-615 en date du 22 juin 2004, la Ville de Gatineau et la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa signaient une convention concernant la relance de l'aéroport situé sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette convention, les engagements contractuels qui excèdent la somme de 150 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa a obtenu, dans le cadre du Programme d'Aide en Infrastructures Aéroportuaires (PAIA), des subventions totalisant une somme de 313 119 \$ afin de procéder aux remplacements de diverses immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE Transport Canada désire obtenir l'autorisation du comité exécutif afin de permettre à la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa de signer les trois ententes de contributions pour le remplacement de diverses immobilisations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa à signer les trois ententes de contributions pour le remplacement de diverses immobilisations dont le financement est assuré par Transport Canada pour un montant total de 313 119 \$.

Adoptée

CE-2012-1100

SOUSSION 2012 SP 152 - VIDANGE D'ÉTANGS ET DISPOSITION DE BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE MASSON-ANGERS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats ci-dessous, aux conditions stipulées ci-après, à La corporation Newalta, 340, avenue Maréchal, Pintendre, Québec, G6C 1T8, à savoir :

- Le contrat de la section A pour les travaux de vidange et disposition des boues de l'étang #1 du secteur de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un total approximatif de 506 157,89 \$, incluant les taxes;
- Le contrat de la section B pour les travaux de vidange et disposition des boues de l'étang #3 du secteur de Masson-Angers, et ce, conditionnellement à l'approbation des fonds du PTI 2013, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un total approximatif de 511 960,68 \$, incluant les taxes.

Le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12029-001-23198	226 146,24 \$	Vidange de l'étang de Masson-Angers - Vidange de l'étang
18-11038-006-23199	200 000,00 \$	Enveloppe de travaux correctifs - Vidange de l'étang de Masson-Angers
18-11015-015-23200	58 000,00 \$	Équipements et divers travaux - Entretien des usines - Étang
04-13493	22 011,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1101

SOUSSION 2012 SI 192 - FORMATION - PERSONNEL DE SECRÉTARIAT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat au CÉGEP de l'Outaouais, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M4, pour les services d'une firme de formation pour le personnel de secrétariat, selon les prix forfaitaires et unitaires par journée ou demi-journée inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 20 114,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat est d'une durée de deux ans du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2014 avec la possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'une année. Les prix seront révisés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2013 à 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16150-435-23201	19 240,13 \$	Plan de relève de la main d'oeuvre - Formation
04-13493	874,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1102

SUBVENTION DE 300 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB POINTE-GATINEAU, CONSEIL 5228 - 11 AOÛT 2012 - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DU VERSANT - STEFAN PSENAK ET JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Pointe-Gatineau, conseil 5228, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds qui aura lieu le 11 août 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1103

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR TOURISME OUTAOUAIS - 29 AOÛT 2012 - 172,47 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette à participer à une activité le 29 août 2012 organisée par Tourisme Outaouais.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 172,47 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	164,97 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
04-13493	7,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1104 RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-20 - 105 507,52 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 MAI 2012 - B-21 - 105 081,89 \$ - PÉRIODE DU 27 MAI AU 2 JUIN 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-20 au montant de 105 507,52 \$ pour la période du 20 au 26 mai 2012 et B-21 au montant de 105 081,89 \$ pour la période du 27 mai au 2 juin 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1105 RATIFICATION DES LISTES DE LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-22 - 196 722,94 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 9 JUIN 2012 ET B-23 - 91 651,65 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 16 JUIN 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-22 au montant de 196 722,94 \$ pour la période du 3 au 9 juin 2012 et B-23 au montant de 91 651,65 \$ pour la période du 10 au 16 juin 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1106 SOUMISSION 2012 SI 100 - ACHAT DE DEUX FOURGONNETTES DE TYPE SEPT PASSAGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Auger et Frère ltée, 1205, rue Odile-d'Aoust, Gatineau, Québec, J8M 1Y7, pour l'achat de deux fourgonnettes de type sept passagers pour le Service du greffe et le Service de police pour un montant total de 77 248,20 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 29 mai 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12004-003-23202	35 740,23 \$	Programme de remplacement de véhicules de police et stationnement - 4 fourgons
06-30702-008-23203	38 148,62 \$	Achat de véhicules et équipements - 5 fourgons ¼, ½ et ¾ tonne
04-13493	3 359,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1107

SOUSSION 2012 SP 103 - ACHAT DE VÊTEMENTS - SERVICE DE POLICE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat pour la section G à la firme Antonio Moreau (1984) Ltée, 7405, avenue Duplessis, Saint-Hyacinthe, Québec, J2R 1S5, pour la fourniture de chaussures, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant annuel approximatif de 35 169,55 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée approximative de deux ans débutant à la date de la présente résolution et se terminant le 1^{er} mai 2014, avec possibilité de renouvellement de trois périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2013 à 2017, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21602-651-23204	33 640,11 \$	Plan d'organisation policière - Vêtements et accessoires
04-13493	1 529,44 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1108

Modifiée par la
résolution numéro
CE-2012-1353

AUTORISATION SPÉCIALE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT - TRAVAUX DE CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT DE MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS ET MISE EN PLACE DE POMPES À BÉTON ET TRAVAUX RELATIFS À L'OPÉRATION DE BÉTONNAGE SUR LE CHANTIER DU VIU - 185, RUE LAURIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que des opérations de chargement ou de déchargement de marchandises, matériaux ou autres à un terrain, entre 22 h et 7 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux sur un chantier de construction qui se situe à moins de 150 mètres d'un immeuble servant d'hébergement s'effectuant hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction en cours de l'édifice à logements de 18 étages, situé au 185, rue Laurier :

- des travaux relatifs à des opérations de chargement et de déchargement de matériaux et équipements ainsi que la mise en place de la pompe à béton devront être effectués entre 6 h et 7 h du lundi au samedi, et ce, du mois de juillet 2012 jusqu'à la fin du mois de mars 2013 (9 mois);

- des travaux relatifs à l'opération de bétonnage, c'est-à-dire le polissage du béton, devront être réalisés entre 21 h et 3 h, quatre jours par semaine du lundi au vendredi et exceptionnellement le samedi, du mois de juillet 2012 jusqu'à la fin du mois de décembre 2012 (6 mois) et entre 21 h et 3 h trois jours par semaine du lundi au vendredi et exceptionnellement le samedi, du mois de janvier 2013 à la fin du mois de mars 2013 (3 mois) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entrepreneur EBC inc. à effectuer des travaux de chargement et de déchargement de matériaux et d'équipements entre 6 h et 7 h du lundi au samedi du mois de juillet 2012 jusqu'à la fin du mois de mars 2013, et des travaux d'opération de bétonnage quatre fois par semaine de 21 h à 3 h du lundi au vendredi et exceptionnellement le samedi, du mois de juillet 2012 jusqu'à la fin du mois de décembre 2012 et trois fois par semaine entre 21 h et 3 h du lundi au vendredi et exceptionnellement le samedi, du mois de janvier 2013 jusqu'à la fin du mois de mars 2013, dans le cadre du projet de construction de l'édifice à logements de 18 étages situé au 185, rue Laurier.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1109

SOUSSION 2012 SI 213 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE AVANT-PROJET DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR PLUVIAL SAINT-ANTOINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'une étude d'avant-projet de réhabilitation du collecteur d'égout pluvial de la rue Saint-Antoine, entre la rue de La Baie et l'exutoire, pour un montant total de 58 694,74 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 juin 2012, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12004-028-23205	56 142,24 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Étude avant projet - Collecteur pluvial Saint-Antoine
04-13493	2 552,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1110

SOUSSION 2012 SP 201 - RÉNOVATION DU BAR ET DE LA GRANDE LOGE À LA MAISON DE LA CULTURE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Marc Cléroux Construction inc., 183, chemin Freeman, Gatineau, Québec, J8Z 2A7, pour la rénovation du bar et de la grande loge de la salle Odysée de la maison de la culture selon le scénario 1, incluant l'option d'installation d'un ruban DEL, pour un montant total de 100 603,12 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11028-001-23206	87 500,00 \$	Acquisitions d'immobilisations - Immobilisations
04-13493	4 375,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 728,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1111

AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX LE LONG DU BOULEVARD DE LA CARRIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET RAPIBUS (LOT 213) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'installation des rails de la voie ferrée sur le boulevard du Casino, tout juste à l'est du boulevard de la Carrière, doivent débiter sous peu dans le cadre du projet Rapibus;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture complète s'échelonnara sur une période d'environ trois jours;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés de jour et de nuit afin d'affecter le moins longtemps possible la circulation et les commerçants;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent débiter le lundi 30 juillet et se terminer le mercredi 1^{er} août 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h et le dimanche entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE des travaux devraient être réalisés près de l'intersection des boulevards de la Carrière et du Casino dans les nuits du 30 juillet au 1^{er} août 2012 inclusivement, soit hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction sur le boulevard du Casino, tout juste à l'est du boulevard de la Carrière, les nuits du 30 juillet au 1^{er} août 2012 inclusivement, entre 21 h et 7 h;
- demande à la Société de transport de l'Outaouais de prendre entente avec les autorités du Casino du Lac-Leamy relativement à la fermeture du boulevard du Casino, à l'est du boulevard de la Carrière;
- demande à la Société de transport de l'Outaouais de communiquer efficacement à la population et aux commerçants la nature des entraves, les routes alternatives pour les différents usagers ainsi que les dates précises des interventions.

Adoptée

CE-2012-1112

SOUSSION 2012 SI 178 - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTES - RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT - ARÉNA PAUL-ET-ISABELLE-DUCHESNAY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mercier Pfalzgraf Architectes, 151, rue Saint-Antoine, bureau 3, Gatineau, Québec, J8T 3M6, pour la fourniture de services professionnels d'architectes pour la préparation de plans et devis et la surveillance sans résidence pour le projet « Réfection de l'enveloppe du bâtiment- Aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay » pour un montant total de 40 241,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 mai 2012, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12012-006-23207	38 491,25 \$	Honoraires professionnels - Édifices et électricité - Aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay - Réfection et système de chauffage, de ventilation et de climatisation
04-13493	1 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1113

SOUSSION 2012 SP 005 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN ROMÉO-LORRAIN, PHASE 3 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6958001 Canada inc./Les Construction B.G.P., 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour la réfection de services municipaux – Bassin Roméo-Lorrain, phase 3, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 694 949, 37 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-008-23208	424 529,89 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Égouts - Bassin Roméo-Lorrain
06-30640-009-23209	293 593,65 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Aqueduc - Bassin Roméo-Lorrain
06-30640-015-23210	903 116,35 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Pavage - Bassin Roméo-Lorrain
04-13493	73 709,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1114 **SOUSSION 2012 SP 148 - AMÉNAGEMENT DES PARCS DE L'ARC-EN-CIEL ET DU VIEUX-VERGER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - ANDRÉ LAFRAMBOISE ET MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7, pour l'aménagement des parcs de l'Arc-en-ciel et du Vieux-Verger, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 188 143,94 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12010-006-23211	87 350,94 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc du Vieux-Verger
15-12001-001-23212	92 611,05 \$	Aménagement - Parc Arc-en-ciel - Aménagement de parcs
04-13493	8 181,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1115 **SOUSSION 2011 SP 269 - LOGICIEL DE GESTION DES INCIDENTS, ÉVÈNEMENTS, APPELS DE SERVICE, DOSSIERS ET ENQUÊTES DE SÉCURITÉ INTERNE ET SUPPORT ET ENTRETIEN POUR TROIS ANS - SERVICE DE GESTION DES BIENS IMMOBILIERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Prodentia Solutions inc., 812, avenue Sainte-Croix, bureau 202, Montréal, Québec, H4L 3Y4, pour l'achat d'un logiciel de gestion des incidents, évènements, appels de service, dossiers et enquêtes de sécurité interne et pour l'entretien et le support pour une période de trois ans, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 39 195,90 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 décembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-29300-672-23213	37 491,36 \$	Sécurité organisationnelle - Pièces d'équipements et logiciels informatiques
04-13493	1 704,54 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1116 **SOUSSION 2012 SI 230 - ACHAT D'UNE FOURGONNETTE UTILITAIRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour l'achat d'une fourgonnette utilitaire pour le Service des travaux publics pour un montant total de 38 548,82 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 4 juin 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30702-008-23214	36 872,42 \$	Achat de véhicules et équipements - 5 fourgons ¼, ½ et ¾ tonne
04-13493	1 676,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1117 **SOUSSION 2012 SI 268 - TRAITEMENT DE L'AGRILE DU FRÊNE AU TREEAZIN - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Arbo-Design, 125, rang Sainte-Sophie, Oka, Québec, J0N 1E0, pour le traitement de l'agrile du frêne au Treeazin, sur la base du prix unitaire inscrit à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 99 861,54 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme. De plus, le montant total du contrat ne pourra totaliser la somme de 100 000 \$ ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49300-521-23215	95 518,79 \$	Lutte contre l'agrile du frêne - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	4 342,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1118 **SOUSSION 2012 SP 026 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE, INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DE CLÔTURES DE BROCHE MAILLÉE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE, DE HULL-VAL-TÉTREAU ET DU LAC-BEAUCHAMP - STEFAN PSENAK, ANDRÉ LAFRAMBOISE, DENISE LAFERRIÈRE ET STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 26 mai 2012, à savoir :

- Clôture Bonhomme pour la réfection de clôtures des terrains sportifs aux parcs Belmont, des Cèdres, Front, Moussette, Trois-Portages ainsi que la fourniture de pièces diverses, installation de clôture et d'arrêt balles pour un montant total approximatif de 81 087,97 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun de ces parcs et sections;
- Clôtures Riviera pour la réfection de clôtures des terrains sportifs aux parcs Racicot et Saint-René pour un montant total approximatif de 21 851 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun de ces parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-521-23216	98 462,39 \$	Entretien des parcs et aménagements - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	4 476,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1119

SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DE NATATION DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club de natation de Gatineau, à l'attention de madame Myriam Chénier, 850, boulevard de la Gappe, suite 215, Gatineau, Québec, J8T 0B4, à titre de subvention pour diverses compétitions de niveau provincial et national à l'été 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1120

SUBVENTION DE 500 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, à l'attention de monsieur Alexandre Ranger, coordonnateur, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8, à titre de subvention pour le projet de Vélo communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1121 SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB ROTARY DE HULL INC. - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Rotary de Hull inc., C. P. 79098, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention au profit de l'Autre-Chez-soi pour des travaux d'aménagement de leur terrain.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1122 SUBVENTION DE 1 000 \$ - MAISON COMMUNAUTAIRE DANIEL-JOHNSON - FÊTE DE QUARTIER - 7 JUILLET 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Maison communautaire Daniel-Johnson, à l'attention de madame Rachel Larocque, 22, rue Arthur-Buies, Gatineau, Québec, J8Z 1P5, à titre de subvention pour la fête de quartier qui aura lieu le 7 juillet 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	1 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1123 ACCEPTATION DE L'UTILISATION D'UN PROCESSUS DE PRÉQUALIFICATION, DES DOCUMENTS « APPEL DE QUALIFICATION » ET FORMULAIRES A À E ET AUTORISATION DU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC AUPRÈS DES ENTREPRISES S'ÉTANT QUALIFIÉES POUR LE PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte l'utilisation d'un processus de préqualification et les documents intitulés « Appel de qualification » et formulaires A à E pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à lancer un appel d'offres public auprès des entreprises s'étant qualifiées suite au processus de préqualification.

Adoptée

CE-2012-1124

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES TRAVAUX AU MONTANT DE 18 777,11 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE PONCEAUX DU SENTIER DU RUISSEAU LEAMY - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2011-1698 en date du 2 novembre 2011, adjugeait un contrat à la firme Location d'équipement R.H Nugent ltée pour des travaux de réfection de ponceaux du sentier du ruisseau Leamy, pour un montant de 76 551,90 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Location d'équipement R.H. Nugent ltée a déposé des réclamations concernant les coûts supplémentaires requis pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, sous la recommandation de la firme Quadrivium conseil inc., a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux de 18 777,11 \$, incluant les taxes, à la firme Location d'équipement R.H. Nugent ltée pour les travaux de réfection de ponceaux du sentier du ruisseau Leamy, portant le coût du contrat à 95 329,01 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11048-030-23217	17 953,01 \$	Inondations juin 2011 - Divers travaux - Sentier récréatif - Commission de la capitale nationale - Travaux
04-13493	824,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1125

AUTORISER LA FIRME 6369472 CANADA INC./ÉQUINOXE JMP ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES RÉGULIÈRES POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT D'UNE VANNE À L'INTERSECTION DES RUES LAURIER ET VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour le remplacement d'une vanne d'arrêt sur le réseau d'aqueduc, à l'intersection des rues Laurier et Victoria, a été accordé le 30 novembre 2011 à la firme 6369472 Canada inc./Equinoxe JMP par la résolution numéro CE-2011-1822;

CONSIDÉRANT QU'une intervention s'avère requise afin de compléter les travaux reliés au remplacement de cette vanne;

CONSIDÉRANT QUE la firme 6369472 Canada inc./Equinoxe JMP prévoit compléter les travaux correctifs au cours de la nuit du 6 au 7 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme 6369472 Canada inc./Equinoxe JMP et ses sous-traitants à exécuter des travaux hors des heures régulières les 6 et 7 juillet 2012 pour le projet de remplacement d'une vanne à l'intersection des rues Laurier et Victoria.

Adoptée

CE-2012-1126

SOUSSION 2012 SP 197 - CENTRE CULTUREL DU VIEUX-AYLMER - RÉFECTION DE LA TOITURE - PROJET 12-017 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures Ltée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour la réfection de la toiture du centre culturel du Vieux-Aylmer pour un montant total de 75 883,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11002-010-23218	72 583,50 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toiture - Centre culturel du Vieux-Aylmer
04-13493	3 300,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1127

AUTORISER LA VILLE DE GATINEAU À SIGNER L'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU INC. POUR LA RECONSTRUCTION D'UN PASSAGE À NIVEAU, RUE JOHN-F.-KENNEDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CM-2009-935 en date du 22 septembre 2009, adoptait le règlement numéro 640-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 20 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts sur diverses rues de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 1,4;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des services municipaux du bassin Roméo-Lorrain, phase 3 sont financés à partir du règlement d'emprunt numéro 640-2009 et seront réalisés en 2012;

CONSIDÉRANT QUE la rue John-F.-Kennedy croise une voie ferrée au point milliaire 2.90 de la subdivision de Buckingham appartenant à la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc. a l'intention de procéder à la réfection du passage à niveau de la rue John-F.-Kennedy au cours de l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté numéro 6933 émis par la Commission canadienne des Transports déclare que les frais d'entretien du passage à niveau seront défrayés par l'autorité routière, soit la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le passage à niveau de la rue John-F.-Kennedy se retrouve à l'intérieur des limites des travaux de réfection des services municipaux du bassin Roméo-Lorrain, phase 3;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau autorise la Ville de Gatineau à réaliser une partie des travaux de réfection du passage à niveau de la rue John-F.-Kennedy, à même le contrat de réfection des services municipaux du bassin Roméo-Lorrain, phase 3;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc. pour autoriser la Ville de Gatineau à réaliser une partie des travaux de réfection du passage à niveau de la rue John-F.-Kennedy et approuver les frais de reconstruction du passage à niveau qui sera réalisée par la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le contrat n° XRAG, 129,002-90 relatif à la réfection du passage à niveau de la rue John-F.-Kennedy, point milliaire 2.90 de la subdivision de Buckingham;
- approuve également la somme de 102 293,90 \$, incluant les taxes, plus 15 % pour les contingences, le cas échéant, représentant un montant total de 117 637,98 \$, incluant les taxes, attribuable à la Ville de Gatineau;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat faisant l'objet de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-015-23219	112 522,17 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Pavage - Bassin Roméo-Lorrain
04-13493	5 115,81 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30640-001	112 522,17 \$		Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Travaux - Égouts
06-30640-015		112 522,17 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Pavage - Bassin Roméo-Lorrain

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1128

SOUSSION 2012 SI 141 - DÉMOLITION DES BÂTIMENTS DES 81 ET 84, RUE HANSON - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme C.S. Terrec, 1764A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5, pour effectuer les travaux de démolition aux bâtiments situés aux 81 et 84, rue Hanson pour un montant total de 98 878,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission en date du 5 juin 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12001-007-23220	80 000 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Démolition - 193, rue Montcalm
18-90038-004-23221	14 578,50 \$	District électoral de Hull-Val-Tétreau - Surplus ex-Hull - Aménagement du parc La filature
04-13493	4 300 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1129

SOUSSION 2012 SI 179 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ - REMPLACEMENT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES - ARÉNA PAUL-ET-ISABELLE DUCHESNAY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Genivar, 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs en mécanique et en électricité pour la préparation de plans et devis et la surveillance sans résidence pour le projet « Remplacement des systèmes mécaniques Aréna Paul-et-Isabelle Duchesnay » pour un montant total de 28 743,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 juin 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12012-006-23222	27 493,75 \$	Honoraires professionnels - Édifices et électricité - Aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay - Réfection et système de chauffage, de ventilation et de climatisation
04-13493	1 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1130

SOUSSION 2012 SP 156 - RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER AU PARC TECUMSEH - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada Inc. / Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la réfection du terrain de soccer au parc Tecumseh, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 188 710,77 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30701-011-23223	150 000,00 \$	Travaux d'aménagement de parcs et espaces verts - Parc Tecumseh - Terrain de soccer
06-30616-022-23224	30 504,17 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Tecumseh
04-13493	8 206,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1131

SOUSSION 2012 SP 084 - SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE SURVEILLANCE - DIVERS SERVICES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Le Groupe de sécurité Garda inc., 25, rue de Villebois, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour les services de surveillance et de sécurité à la Maison du citoyen, à la Cour municipale, à certains stationnements ainsi que pour diverses activités à divers endroits, et ce, aux divers taux horaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif sur cinq ans de 4 023 942,19 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mai 2012, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Une prime horaire de 6 \$, plus taxes, sera facturée pour l'utilisation du véhicule d'un agent de sécurité, lorsque requis. Certaines autres primes variant de 0,25 \$ à 3,50 \$ l'heure, plus taxes, peuvent aussi s'appliquer, mais seulement pour des demandes spécifiques non incluses dans les services réguliers couverts par cet appel d'offres et seulement pour les agents qui sont affectés à la banque d'heures de services sur demande.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans prenant effet à compter de la date d'adjudication.

Les fonds à ces fins, pour la première année du contrat, au montant approximatif de 804 788,44 \$, incluant les taxes, seront pris aux postes budgétaires 02-12100-434 (Cour municipale - Gardiennage, sécurité), 02-19921-434 (Maison du citoyen - Location - Gardiennage, sécurité), 02-35500-434 (Stationnements municipaux - Gardiennage, sécurité), 02-29300-434 (Sécurité organisationnelle - Gardiennage, sécurité) ainsi qu'à tout autre poste concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2013 à 2017 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1132

SOUSSION 2012 SP 208 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION FONCIÈRE RUE MORIN - SERVICE DE GESTION DES BIENS IMMOBILIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Paris, Ladouceur & Associés inc., 63, rue de la Pointe-Langlois, Laval, Québec, H7L 3L4, pour la fourniture de services professionnels d'évaluateurs agréés afin de procurer des services d'évaluation, des services connexes et de témoin-expert nécessaires à la réalisation du projet de réfection des services municipaux de la rue Morin, entre les rues Gagnon et Braves-du-Coin, sur la base des prix inscrits à l'offre de prix pour un montant total approximatif de 97 757,49 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 juin 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008;
- mandate le Service des infrastructures, en collaboration avec le Service de la gestion des biens immobiliers, à présenter les résultats des analyses des coûts d'acquisition des différents scénarios au conseil municipal et à recommander le scénario à retenir pour la réfection des services municipaux de la rue Morin, entre les rues Gagnon et Braves-du-Coin, selon un budget global.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12004-034-23225	93 506,24 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Rue Morin
04-13493	4 251,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1133 **REJET - SOUMISSION 2012 SP 021 - ACHAT DE CAMIONS-CITERNES-AUTOPOMPES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 16 février 2012, un appel d'offres public pour l'achat de camions-citernes-autopompes;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire réviser les exigences et les spécifications du devis;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2012 SP 021 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2012-1134 **AUTORISATION - MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ASSURANCE DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF - CONTRAT DE CINQ ANS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire offrir les assurances responsabilité civile, générale et des administrateurs et dirigeants aux organismes sans but lucratif reconnus par cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour l'octroi d'un contrat pour les assurances des organismes sans but lucratif reconnus par les municipalités participantes et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et l'article 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'octroi d'un contrat d'assurances en son nom;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité d'adjuger un contrat d'assurances pour un ou des termes n'excédant pas cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau participe au programme d'assurances de l'Union des municipalités du Québec depuis le 1^{er} décembre 2009, soit le terme 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE les primes obtenues, conjuguées aux garanties offertes, lors du dernier appel d'offres de l'Union des municipalités du Québec étaient avantageuses autant pour la Ville de Gatineau que pour les organismes sans but lucratif faisant partie du programme;

CONSIDÉRANT QUE le terme d'assurances s'étend du 1^{er} décembre au 1^{er} décembre annuellement, et qu'il est toujours possible de se retirer du programme de l'Union des municipalités du Québec en cours de contrat, à la date d'échéance annuelle de la police;

CONSIDÉRANT QUE pour adhérer au programme, il est nécessaire d'accorder un mandat spécifique à l'Union des municipalités du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'adhésion de la Ville de Gatineau au programme d'assurances des organismes sans but lucratif de l'Union des municipalités du Québec et accepte de confier à cette dernière, le mandat de préparer au nom de la Ville les documents d'appels d'offres pour adjuger un contrat en vertu dudit programme, pour les assurances responsabilité civile, générale, des administrateurs et dirigeants, et autres assurances le cas échéant.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans, débutant le 1^{er} décembre prochain, soit du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2017.

La Ville de Gatineau fera parvenir une résolution de son comité exécutif à l'Union des municipalités du Québec, dans les délais impartis, si elle désire se retirer du programme d'assurances à la date d'échéance annuelle de la police.

La Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le courtier à qui le contrat sera adjugé.

Le trésorier est autorisé à effectuer, au cours de la période couverte, les déboursés nécessaires en fonction de la variation du nombre d'organismes sans but lucratif à assurer, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19100-424 « gestion des assurances / assurance OSBL ».

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2012 à 2017 inclusivement, le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1135

SOUSSION 2012 SI 151 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE BALAIS, BROSSES ET ACCESSOIRES POUR LES BALAIS DE RUE - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes, le contrat pour la fourniture de balais, brosses et accessoires pour les balais de rue, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 6 juin 2012, à savoir :

Items 1, 6 et 10

Les Pièces d'équipement Bergor Inc., 1555-A Chicoin, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P2, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 12 516,18 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Items 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11 et 12

Accessoires Outillage Limitée, 8755 boulevard St-Laurent, Montréal, Québec, H2N 1M2, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 24 633,23 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour une année à compter de la date d'adjudication.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes d'actifs des magasins municipaux.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2013 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1136

SOUSSION 2012 SI 254 - SERVICES PROFESSIONNELS D'AVOCATS - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Deveau Bourgeois Gagné Hébert et associés, s.e.n.c.r., 867, boulevard Saint-René Ouest, suite 8, Gatineau, Québec, J8T 7X6, pour la fourniture de services professionnels d'avocats pour divers mandats de consultation non judiciairisés dans le domaine de la consultation en droit municipal, au tarif horaire de 185 \$, excluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 juin 2012, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1137

SUPPORT ET ENTRETIEN DE L'APPLICATION « PERMIS D'AFFAIRES 2012 » - CIA INC. - 44 552,82 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé, par la résolution CE-2011-1226, un mandat à la firme CIA inc. pour développer l'application «Permis d'affaires» suite à une analyse interne des besoins;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIA inc. a livré l'application et que cette dernière sera mise en production à l'automne 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique n'a pas les ressources actuelles pour prendre en charge l'application et la supporter à l'aide de son propre personnel;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandé à la firme CIA inc. pour effectuer le support et l'entretien de l'application qu'elle a développée;

CONSIDÉRANT QUE, en fonction de l'article 573.3 6 a) de la Loi sur les cités et villes, les règles d'adjudication ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels et logiciels existants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un contrat à la firme CIA inc. pour l'achat d'une banque de 250 heures pour le support et l'entretien de l'application « Permis d'affaires » pour un montant de 22 276,41 \$, incluant les taxes, avec une option de renouvellement pour une autre banque de 250 heures si nécessaire, pour un montant de 22 276,41 \$, incluant les taxes, pour un grand total maximal de 44 552,82 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11012-001-23226	21 307,66 \$	Développement informatique - Développement informatique
04-13493	968,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1138

AJUSTEMENT DU COÛT DU CONTRAT POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES PERMIS D'AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution CE-2011-1226, a adjugé un contrat à la firme Conseillers en informatique d'affaires, CIA inc. pour le développement de l'application « Permis d'affaires »;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres 2011 SP 192 prévoyaient une option de renouvellement de 100 jours de développement, et ce, aux tarifs journaliers inscrits à la formule de soumission en prévision d'ajouts ou d'ajustements à l'analyse initiale effectuée en début de projet;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du développement du logiciel, des ajouts et des ajustements ont été requis au coût de 70 126,14 \$, taxes incluses :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'exercice de l'option de renouvellement de 100 jours de développement du logiciel, au coût de 70 126,14 \$, taxes incluses, portant le coût final du contrat à 266 689,53 \$, taxes incluses.

Le trésorier est autorisé à payer à la firme Conseillers en informatique d'affaires, CIA inc. les sommes dues sur présentation des pièces justificatives par le directeur du Service de l'informatique.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11012-001-23227	27 427,22 \$	Développement informatique - Développement informatique
04-13493	1 246,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1139

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION AU COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ À ROUYN-NORANDA - 20 AU 22 SEPTEMBRE 2012 - 2 675 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon et monsieur le conseiller Pierre Philion à participer au colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, qui se tiendra à Rouyn-Noranda, du 20 au 22 septembre 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 552 \$ à l'ordre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, 945, avenue Wolfe, 5^e étage, Québec, Québec, G1V 5B3, pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 2 675 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32333	1 100 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30016	1 575 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1140

PARTICIPATION ET SUBVENTION À UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB AYLNER, CONSEIL 5281 - MEMBRES DU CONSEIL - 1 030 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller André Laframboise à participer à une activité-bénéfice, le 18 août 2012, au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie organisée par les Chevaliers de Colomb Aylner, conseil 5281.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 1 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 030 \$ à l'ordre des Chevaliers de colomb Aylner, conseil 5281, 78, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	530 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylner - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1141

SOUSSION 2012 SI 194 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION IMAGES ET SON - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme PXL Média (7333706 Canada Inc.), 80, rue Adrien-Robert, studio B1, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour la fourniture de services professionnels pour la conception d'images et de son, pour un montant annuel approximatif de 22 880,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 juin 2012, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Selon la première alternative rencontrée, le présent contrat sera d'une durée de deux ans avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année ou lorsque le montant total dépensé a atteint la somme maximale de 99 999,99 \$, incluant les taxes, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2013, 2014 et 2015 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19520-419-23228	10 942,51 \$	Activités de reconnaissance - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	497,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-19520-312	6 942,51 \$		Activités de reconnaissance - Frais de représentation
02-19520-419		6 942,51 \$	Activités de reconnaissance - Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1142

ACQUISITION PAR EXPROPRIATION - PARTIE DU LOT 1 090 411 (FUTUR LOT 4 787 333) AU CADASTRE DU QUÉBEC - 3041000 CANADA INC. (DUPONT ET DUPONT) - GIRATOIRE SAINT-JOSEPH ET JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3041000 Canada inc. (Dupont et Dupont) est propriétaire du lot 1 090 411 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, en vertu de sa résolution numéro CM-2012-225 en date du 20 mars 2012, le règlement numéro 699-2012 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx et de son approche nord, dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise également la Ville à acquérir les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire, la Ville de Gatineau doit acquérir une partie du lot 1 090 411 (futur lot 4 787 333) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 600,7 m²;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire n'ont, à ce jour, pas permis de procéder à l'acquisition de gré à gré de la parcelle requise et que les travaux seront réalisés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- mandate les Services juridiques de la Ville de Gatineau à procéder à la publication de l'avis d'expropriation afin d'acquérir une partie du lot 1 090 411 (futur lot 4 787 333) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 600,7 m², nécessaire à la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx et de son approche nord, le tout conformément au plan préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4448 de ses minutes, et autoriser les Services juridiques et ses procureurs à signer toutes procédures inhérentes au processus d'expropriation;
- autorise le trésorier à verser à l'exproprié, ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 157 087,97 \$ représentant l'indemnité provisionnelle applicable à la parcelle de terrain conformément à la Loi sur l'expropriation, à même le règlement numéro 699-2012, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate le Service de la gestion des biens immobiliers à poursuivre les négociations de gré à gré et à autoriser tout règlement hors cour à intervenir, jusqu'à la publication de l'avis de transfert des droits de propriété à la Ville, dans le but d'acquérir une partie du lot 1 090 411 (futur lot 4 787 333) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 600,7 m², permettant ainsi à la Ville de prendre possession de l'immeuble.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30699-002-23229	157 087,97 \$	Réaménagement - Intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx - Acquisition de terrains

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1143

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 1 091 206 (FUTUR LOT 4 787 337) AU CADASTRE DU QUÉBEC - GESTION BAILLOT INC. - GIRATOIRE SAINT-JOSEPH ET JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE Gestion Baillot inc. est propriétaire du lot 1 091 206 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, en vertu de sa résolution numéro CM-2012-225 en date du 20 mars 2012, le règlement numéro 699-2012 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Jean-Proulx et de son approche nord, dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise la Ville à acquérir les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire, la Ville de Gatineau doit acquérir une partie du lot 1 091 206 (futur lot 4 787 337) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 579,4 m²;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs rencontres de négociation, les parties sont arrivées à une entente de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une entente de gré à gré offre à la Ville un accès immédiat au terrain, donc la possibilité de débiter les travaux préliminaires selon l'échéancier prévu;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle de terrain est établie par monsieur Michel Paquin, É.A. dans un rapport d'évaluation en date du 10 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une partie du lot 1 091 206 (futur lot 4 787 337) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 579,4 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 12 juin 2012 par Gestion Baillot inc. pour un montant total de 173 310,13 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une partie du lot 1 091 206 (futur lot 4 787 337) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 579,4 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 12 juin 2012 par Gestion Baillot inc. pour un montant de 173 310,13 \$, plus les taxes applicables;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de vente et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30699-002-23230	190 597,82 \$	Réaménagement - Intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx - Acquisition de terrains
04-13493	8 665,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1144

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 1 090 412 (FUTUR LOT 4 787 335) AU CADASTRE DU QUÉBEC - 7759274 CANADA INC. (HULL NISSAN) - GIRATOIRE SAINT-JOSEPH ET JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE 7759274 Canada inc. (Hull Nissan) est propriétaire du lot 1 090 412 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, en vertu de sa résolution numéro CM-2012-225 en date du 20 mars 2012, le règlement numéro 699-2012 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx et de son approche nord, dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise la Ville à acquérir les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire, la Ville de Gatineau doit acquérir une partie du lot 1 090 412 (futur lot 4 787 335) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 372,1 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du futur lot 4 787 335 a pour effet d'obliger Hull Nissan à réaménager son terrain en fonction d'une superficie réduite engendrée par le projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs rencontres de négociation, les parties sont arrivées à une entente de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet à la Ville de Gatineau d'éviter des procédures d'expropriation longues et coûteuses (frais juridiques et d'expertises) qui sont habituellement la norme dans des cas similaires d'expropriation de fonds de commerce, et ce, sans compter la possibilité que le tribunal puisse condamner la Ville de Gatineau à verser des indemnités supplémentaires encore plus élevées;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une entente de gré à gré offre à la Ville un accès immédiat au terrain, donc la possibilité de débiter les travaux préliminaires selon l'échéancier prévu;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle de terrain est établie par monsieur Michel Paquin, É.A. dans un rapport d'évaluation en date du 10 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande des indemnités au propriétaire sur la partie du lot 1 090 412 (futur lot 4 787 335) a été établie par monsieur Michel Paquin, É.A. en date du 14 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une partie du lot 1 090 412 (futur lot 4 787 335) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 372,1 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 14 juin 2012 par Hull Nissan pour un montant de 200 282,06 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une partie du lot 1 090 412 (futur lot 4 787 335) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 372,1 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 14 juin 2012 par Hull Nissan pour un montant de 200 282,06 \$, plus les taxes applicables;

- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de vente et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30699-002-23231	220 260,20 \$	Réaménagement - Intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx - Acquisition de terrains
04-13493	10 014,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1145

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 4 679 934 (FUTUR LOT 4 787 341) AU CADASTRE DU QUÉBEC - MAHBSC HOLDINGS LTD (BOULEVARD CHEVROLET) - GIRATOIRE SAINT-JOSEPH ET JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE MAHBSC HOLDINGS LTD est propriétaire du lot 4 679 934 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, en vertu de sa résolution numéro CM-2012-225 en date du 20 mars 2012, le règlement numéro 699-2012 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx et de son approche nord, dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise la Ville à acquérir les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire, la Ville de Gatineau doit acquérir une partie du lot 4 679 934 (futur lot 4 787 341) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 893,7 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du futur lot 4 787 341 a pour effet d'obliger MAHBSC HOLDINGS LTD à réaménager son terrain en fonction d'une superficie réduite engendrée par le projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs rencontres de négociation, les parties sont arrivées à une entente de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de gré à gré permet à la Ville de Gatineau d'éviter des procédures d'expropriation longues et coûteuses (frais juridiques et d'expertises) qui sont habituellement la norme dans des cas similaires d'expropriation de fonds de commerce, et ce, sans compter la possibilité que le tribunal puisse condamner la Ville de Gatineau à verser des indemnités supplémentaires encore plus élevées;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une entente de gré à gré offre à la Ville un accès immédiat au terrain, donc la possibilité de débiter les travaux préliminaires selon l'échéancier prévu;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle de terrain est établie par monsieur Michel Paquin, É.A. dans un rapport d'évaluation en date du 10 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande des indemnités au propriétaire sur la partie du lot 1 090 412 (futur lot 4 787 335) a été établie par monsieur Michel Paquin, É.A. en date du 14 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une partie du lot 4 679 934 (futur lot 4 787 341) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 893,7 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 21 juin 2012 par MAHBSC HOLDINGS LTD pour un montant de 384 054,11 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une partie du lot 4 679 934 (futur lot 4 787 341) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 893,7 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 21 juin 2012 par MAHBSC HOLDINGS LTD pour un montant de 384 054,11 \$, plus les taxes applicables;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de vente et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30699-002-23232	422 363,51 \$	Réaménagement - Intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx - Acquisition de terrains
04-13493	19 202,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1146

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE D'ENTREPRISE MICROSOFT 2012-2015, MICROSOFT CANADA CIE - 2 132 634 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une entente d'entreprise avec Microsoft depuis 2005 pour l'acquisition des logiciels bureautiques, des bases de données, des produits serveurs, des logiciels de développement et des logiciels utilitaires;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été renouvelée en 2008 et de nouveau en 2011 pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT QUE les apports stratégique, administratif, opérationnel et technologique de maintenir nos produits ainsi que cette entente sont primordiaux considérant nos liens d'affaires avec d'autres organismes, et qu'en plus nos licences sont à jour et qu'il s'agit en soit de renouveler nos assurances-logiciels et d'assurer la pérennité de nos investissements passés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a également une entente de support Premier avec Microsoft afin d'assurer un support de premier plan pour notre environnement technologique;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de services et qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental et de libéralisation des marchés publics applicable à la municipalité, et ce, en vertu de l'article 573.3 2^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un contrat à Microsoft Canada inc. pour le renouvellement de l'entente d'entreprise et le contrat de service Premier pour une période de trois ans pour un montant approximatif de 2 132 634 \$, incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin, pour l'année 2012, seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12030-001	272 556,26 \$	Licence bureautique - Ajouts de licences
02-13450-555	24 835,84 \$	Infrastructures - Entretien de logiciels
02-13450-672	220 627,31 \$	Infrastructures - Pièces d'équipements et logiciels informatiques
04-13493	23 551,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2013 à 2015 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1147

ACQUISITION DU LOT 4 865 059 AU CADASTRE DU QUÉBEC - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS - FUTURE CASERNE NUMÉRO 6 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais est propriétaire du lot 4 865 059, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 5 316,8 m², situé à l'intersection du boulevard Labrosse et du boulevard Saint-René dans le secteur Gatineau, connu comme étant le stationnement incitatif Jean-René-Monette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit se porter acquéreur du lot 4 865 059 d'une superficie de 5 316,8 m² afin d'y construire la nouvelle caserne numéro 6 et ainsi répondre à ses obligations dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement incitatif Jean-René-Monette (lot 4 865 059) sera en opération jusqu'à son déménagement à la nouvelle station Labrosse du Rapibus, la transaction chez le notaire ne sera conclue qu'au plus rapproché des événements suivants, soit l'ouverture officielle de la station Labrosse du Rapibus ou le déménagement des activités du stationnement incitatif Jean-René-Monette au nouveau stationnement incitatif de la station Labrosse du Rapibus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Société de transport de l'Outaouais se sont dotés de rapports d'évaluation à la juste valeur marchande pour des fins de négociation, que celui de la Ville de Gatineau daté du 5 décembre 2011 provient de monsieur Michel Paquin, É.A. et que celui de la Société de transport de l'Outaouais daté du 19 août 2011 provient de monsieur Stéphane Dompierre, É.A.;

Rapport d'évaluation	Terrain	Améliorations	TOTAL
Ville de Gatineau	580 000 \$	88 700 \$	668 700 \$
STO	574 821 \$	191 250 \$	766 071 \$
Écart (STO-Ville)	- 5 179 \$	102 550 \$	97 371 \$

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre les deux parties se situe principalement au niveau de la valeur des améliorations apportées au stationnement (pavage, bordure, gazon) au fil des années. Les négociations ont permis de s'entendre sur une valeur des améliorations à 120 000 \$ et du terrain à 580 000 \$, pour un total de 700 000 \$;

	Terrain	Améliorations	TOTAL
Entente finale	580 000 \$	120 000 \$	700 000 \$

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition a pour effet de mettre la Société de transport de l'Outaouais en défaut de ses obligations envers le ministère des Transports du Québec qui a exigé, lors de l'octroi d'une subvention pour la réalisation du Parc-o-bus Jean-René Monette, que le stationnement incitatif devait être en opération pour un minimum de 20 ans, soit de 1995 à 2015;

CONSIDÉRANT QUE les négociations ont conduit à une entente engageant la Ville de Gatineau à rembourser la subvention jusqu'à un montant maximal de 133 000 \$, représentant environ 25 % de la pénalité payable par la Société de transport de l'Outaouais au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition du lot 4 865 059 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 5 316,8 m² et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée avec la Société de transport de l'Outaouais et entérinée par cette dernière, pour un montant maximal de 833 000 \$, plus les taxes applicables, dont 700 000 \$ pour le terrain et les améliorations ainsi qu'un montant maximal de 133 000 \$ pour le remboursement d'une partie de la pénalité exigée par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- acquiert le lot 4 865 059 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 5 316,8 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée avec la Société de transport de l'Outaouais et entérinée par cette dernière, pour un montant total maximal de 833 000 \$;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente;
- autorise le trésorier à puiser la somme de 550 000 \$ à même le surplus accumulé affecté – Projets en cours pour l'acquisition du lot 4 865 059 au cadastre du Québec et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds des dépenses en immobilisations	833 000 \$	Acquisition du lot 4 865 059

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-22310-113	283 000 \$		Schéma de couverture de risques - Rémunération régulière - Réguliers - Pompiers
03-10110		283 000 \$	Dépenses immobilisables financées par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1148

SOUSSION 2011 SP 312 - RÉSILIATION DU CONTRAT - SOLUTION DE REVUE DE PRESSE ÉCRITE - SECTION 2 - PRESSE ÉLECTRONIQUE, OPTION 2 PORTAIL - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres 2011 SP 312, la Ville de Gatineau a octroyé un contrat à la firme CEDROM SNI inc., par la voie de sa résolution CE-2012-331, et ce, pour un montant total annuel approximatif de 80 732,21 \$ incluant les taxes dont 60 053,96 \$ pour la section 1 presse écrite portail et un montant de 20 678,25 \$ pour la section 2 presse électronique, option 2 portail;

CONSIDÉRANT QUE la firme CEDROM-SNI inc., s'est désistée dudit contrat pour la section 2 presse électronique, option 2 portail;

CONSIDÉRANT QUE la firme CEDROM-SNI inc. a signé un document confirmant que les parties se donnent mutuellement quittance pour toute réclamation, passée, présente ou future, reliée directement ou indirectement à l'appel d'offres 2011 SP 312 - section 2 – presse électronique, option 2 portail;

CONSIDÉRANT QUE ladite quittance mutuelle doit, pour avoir quelque effet, être ratifiée par ce comité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat à la firme CEDROM-SNI inc., 825, avenue Querbes, bureau 200, Montréal, Québec, H2V 3X1 pour la solution de revue de presse pour la section 2 – presse électronique, option 2 portail.

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistant-greffier, sont autorisés à signer la quittance-transaction afin de donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2012-1149

SOUSSION 2011 SP 312 - SOLUTION REVUE DE PRESSE ÉCRITE ET ÉLECTRONIQUE - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que le contrat adjudgé à la firme CEDROM SNI inc., 825, avenue Querbes, bureau 200, Montréal, Québec, H2V 3X1, pour la section 2 presse électronique, option 2 portail a été résilié, par la résolution numéro CE-2012-1148, en date du 4 juillet 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Communication DEMO inc., 925, avenue Newton, bureau 220, Québec, Québec, G1P 4M2, pour la solution de revue de presse pour la section 2 - presse électronique, option 1 - méthode traditionnelle, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant annuel approximatif de 17 784,77 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 janvier 2012.

Le contrat débutera à la date d'adjudication par le Comité exécutif et se terminera le 15 mars 2015. Ce dernier pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement à la date anniversaire, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets de l'année 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 afin donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1150

SOUSSION 2005 SP 059 - ACHAT DE RADIOS PORTATIVES - SERVICES DE POLICE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la firme CTM – Centre de Téléphone Mobile Ltée s'est vu adjuger, par la résolution du conseil municipal numéro CM-2005-843 en date du 11 octobre 2005, un contrat pour la location d'un système de radiocommunication et l'achat d'équipements pour usagers;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides pour une période de dix ans à compter de la date d'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police et de sécurité incendie requièrent l'achat de radios portatives supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à émettre une commande à la firme CTM – Centre de Téléphone Mobile Ltée, 5187, avenue Papineau, bureau 200, Montréal, Québec, H2H 1W1, pour la fourniture et la programmation de 11 radios portatives, 4 radios mobiles, chargeurs de radios, accessoires, équipements d'installation et main d'œuvre pour le Service de police ainsi que de 3 radios portatives et accessoires pour le Service de sécurité incendie, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant total de 122 459,48 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 26 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30676-005-23234	5 881,22 \$	Véhicules et équipements spécialisés - Incendies - Radios portatives
06-30644-001-23235	1 405,00 \$	Véhicules et équipements - Radios portatives
02-22310-692-23236	14 042,00 \$	Schéma de couverture de risques - Équipements non capitalisables
18-90008-001-23237	3 748,99 \$	Bateau et remorque pour la police - Bateau et remorque
11-12005-003-23238	54 403,71 \$	Achat de véhicules et accessoires - Plan d'organisation policière 2012 - Radios portatives

06-30677-002-23239	19 330,19 \$	Équipements spécialisés - Plan d'organisation policière - Radios portatives
11-12005-002-23240	18 322,88 \$	Achat de véhicules et accessoires - Plan d'organisation policière 2012 - 3 véhicules marqués - Équipements
04-13493	5 325,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1151

ACHAT ADDITIONNEL DE POUBELLES À DEUX VOIES - SOUMISSION 2009 SP 303 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-71 en date du 19 janvier 2010, adjugeait un contrat à la firme Rotoplast 2000 inc., suite à l'appel d'offres 2009 SP 303 pour la fourniture de poubelles à deux voies, valide du 19 janvier 2010 au 31 décembre 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'achat additionnel de 178 poubelles à deux voies au prix unitaire contractuel de 558,64 \$, incluant les taxes, de la compagnie Rotoplast 2000 inc., ainsi que l'achat de pièces de rechange au prix de 1 477,57 \$, incluant les taxes, et ce, pour un montant total de 100 915,58 \$, incluant les taxes;
- autorise l'assemblage de 278 poubelles à deux voies par la compagnie Rotoplast 2000 inc., et ce, au prix unitaire de 23 \$, incluant les taxes, pour un montant total de 6 392,61 \$, incluant les taxes;
- autorise, si d'autres besoins sont identifiés pendant la période de validité du contrat, l'émission de commandes additionnelles, et ce, selon les disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30120-999-23241	13 908,54 \$	Division des réseaux et aménagement urbain - Autres
02-71420-692-23242	55 634,15 \$	Entretien des parcs et aménagements - Équipements non capitalisables
02-71432-692-23243	556,35 \$	Jardins communautaires - Équipements non capitalisables
06-30388-037-23244	2 225,36 \$	Aménagements de parcs - Parc des Hautes-Plaines
06-30649-029-23245	2 225,36 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Pierre-Lafontaine
06-30675-007-23246	1 112,68 \$	Travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts - Parc Beauchampville - Aménagement
18-12010-007-23247	1 112,68 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc Limbour
18-12019-001-23248	79 300,94 \$	Récupération de matières recyclables - Hors-foyer - Achat de poubelles à deux voies
04-13493	7 095,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1152
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2012-1194

AUTORISER LA VILLE DE GATINEAU À SIGNER LE CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU INC. POUR LA POSE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC EN TRAVERS DE LA VOIE FERRÉE, RUE JOHN-F.-KENNEDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des services municipaux du bassin Roméo-Lorrain, phase 3 seront réalisés en 2012;

CONSIDÉRANT QUE la phase 3 comporte la réfection des services municipaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue John-F.-Kennedy et ladite rue John-F.-Kennedy croise une voie ferrée au point milliaire 2.90 de la subdivision de Buckingham appartenant à la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle conduite d'aqueduc doit être installée sous le passage à niveau de la rue John-F.-Kennedy dans le cadre des travaux de réfection des services municipaux du bassin Roméo-Lorrain, phase 3;

CONSIDÉRANT QU' un contrat doit être signé entre la Ville de Gatineau et la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc. pour autoriser la Ville de Gatineau à installer une conduite d'aqueduc sous l'emprise ferroviaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le contrat n° XPUG,129,002-90 relatif à la pose d'une conduite d'aqueduc en travers de la voie ferrée sous le passage à niveau de la rue John-F.-Kennedy, point milliaire 2.90 de la subdivision de Buckingham;
- approuve une dépense de 950 \$, avant taxes, à la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc., correspondant au solde à payer pour couvrir le traitement de la demande d'autorisation.

Ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat faisant l'objet de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-015-23249	1 044,76 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Pavage - Bassin Roméo-Lorrain
04-13493	47,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30640-001	1 044,76 \$		Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Travaux - Égouts
06-30640-015		1 044,76 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Pavage - Bassin Roméo-Lorrain

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1153

SOUSSION 2012 SP 239 - CONTRÔLE DE L'HERBE À POUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Herbanatur, 212, De la Matamec, Terrebonne, Québec, J6W 6H3, pour le contrôle de l'herbe à poux pour un montant total annuel révisé de 45 932,51 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année prenant effet à compter de la date d'adjudication avec la possibilité de le renouveler pour une période additionnelle d'une année.

À la date anniversaire du contrat, s'il y a lieu, les prix seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2013 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47330-499-23250	43 935,01 \$	Autres activités environnementales - Autres services techniques
04-13493	1 997,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-47330-999	43 935,01 \$		Autres activités environnementales - Autres
02-47330-499		43 935,01 \$	Autres activités environnementales - Autres services techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1154

SOUSSION 2012 SI 225 - ACHAT D'UN CAMION 1/2 TONNE AVEC CABINE ALLONGÉE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour l'achat d'un camion ½ tonne avec cabine allongée pour un montant de 27 591,70 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12004-002-23251	26 391,80 \$	Programme de remplacement de véhicules de police et stationnement - 1 camion
04-13493	1 199,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1155 **SOUMISSION 2012 SI 163 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DU SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE - MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme GENIVAR inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réfection du système de protection incendie pour un montant total de 43 690,50\$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 mai 2012, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12021-001-23252	41 790,50 \$	Enveloppe de travaux correctifs - 2010 - Alarme incendie - Maison du citoyen
04-13493	1 900,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1156 **SOUMISSION 2012 SP 181 - CENTRE COMMUNAUTAIRE FONTAINE - RÉFECTION DE LA TOITURE - PROJET 11-002 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9139-9980 Québec inc./ Empereur construction, 1171, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, J8T 2W3, pour la réfection de la toiture du centre communautaire Fontaine, pour un montant total de 98 900 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposés en date du 11 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12006-005-23253	94 599,07 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toiture - Réfection de toiture - Centre communautaire Fontaine
04-13493	4 300,93 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2012.

Adoptée

Monsieur le conseiller Alain Riel quitte son siège.

CE-2012-1157

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC DINEL AU POSTE D'INSPECTEUR-CHEF - DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'inspecteur-chef à la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro POL-CAD-005 au plan d'effectifs des cadres) selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Éric Dinel au poste d'inspecteur-chef à la Division du soutien opérationnel sous la gouverne du Directeur adjoint, Stratégie et soutien organisationnel au Service de police (poste numéro POL-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres).

Monsieur Éric Dinel est assujéti à une période d'essai de 12 mois tel que stipulé au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Éric Dinel est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Éric Dinel sera celui d'inspecteur-chef, selon l'annexe B de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que sa période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

02-21100-116 – Service de police – Administration – État Major.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1158

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME NATACHA GUINDON AU POSTE DE RESPONSABLE LOGISTIQUE - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste temporaire de responsable logistique, et ce, pour une durée de 12 mois, au Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire approuver une dépense supérieure à 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Natacha Guindon au poste de responsable logistique, et ce, pour une période de 12 mois au Service des travaux publics.

Le salaire de madame Natacha Guindon sera celui de la classe 2, 5^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Natacha Guindon est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71420-135.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1159 **CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ 112006**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 112006 a été embauché le 22 avril 2012 comme salarié occasionnel à titre d'animateur camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 112006 est en absence non autorisée depuis le 3 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 112006 a été avisé à plusieurs reprises depuis le 3 juin 2012 de se présenter aux activités de formation puisqu'elles sont nécessaires à l'emploi;

CONSIDÉRANT la position concertée du centre de services de Hull et du Service des ressources humaines eu égard à la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement administratif de l'employé 112006.

Adoptée

CE-2012-1160 **ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME ANNIE LALONDE AU POSTE DE COORDONNATEUR DE PROJETS, ENVIRONNEMENT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste temporaire de coordonnateur de projet, Environnement, et ce, pour une durée de 12 mois, au Service de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal approuvait le 9 mars 2010 la réalisation et la mise en œuvre de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre en vertu de la résolution numéro CM-2010-219 en date du 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire approuver une dépense supérieure à 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Annie Lalonde au poste de coordonnateur de projet, Environnement, et ce, pour une période de 12 mois au Service de l'environnement.

Le salaire de madame Annie Lalonde sera celui de la classe 2, 3^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Annie Lalonde est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-47330-135.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1161 ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR ALEXANDRE DUMAS AU POSTE DE COORDONNATEUR, PROJETS EN ENVIRONNEMENT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur, Projets en environnement au Service de l'environnement (poste numéro ENV-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Alexandre Dumas au poste de coordonnateur, Projets en environnement au Service de l'environnement (poste numéro ENV-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) sous la gouverne de la coordonnatrice, Politique environnementale.

Monsieur Alexandre Dumas est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Alexandre Dumas sera celui de la classe 2, 3^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41110-115 – Administration – Service de l'environnement – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

Monsieur le conseiller Alain Riel reprend son siège.

CE-2012-1162 OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉE 108616 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'employée 108616 au Service de l'environnement a formulé une demande pour se prévaloir d'un congé sans solde d'une période de 12 mois, débutant le 10 septembre 2012 pour se terminer le 9 septembre 2013, et ce, conformément à l'article J du recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au recueil et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service de l'environnement et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employée 108616 du Service de l'environnement, un congé sans solde pour la période du 10 septembre 2012 au 9 septembre 2013.

Adoptée

CE-2012-1163 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR ÉTIENNE LEVAC-GALLANT AU POSTE TEMPORAIRE DE RESPONSABLE, FISCALITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité d'embaucher une ressource supplémentaire, au poste temporaire de responsable, Fiscalité municipale, pour la période du 16 juillet 2012 au 31 décembre 2012, afin de mettre en place les orientations financières pour assurer la viabilité financière de la Ville de Gatineau à long terme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement temporaire de monsieur Étienne Levac-Gallant au poste temporaire de responsable, Fiscalité municipale, pour la période du 16 juillet 2012 au 31 décembre 2012.

Le salaire de monsieur Étienne Levac-Gallant sera celui de la classe 3.1, 4^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Étienne Levac-Gallant est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13320-135 – Plan financier – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1164 SUSPENSION DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉE 108484

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 108484 a contrevenu au Code d'éthique des employés de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 108484 a un dossier disciplinaire actif en matière d'assiduité depuis le mois de novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 108484 ne démontre pas de volonté afin de corriger la situation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de cinq jours de l'employée 108484.

Adoptée

CE-2012-1165 ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR SÉBASTIEN LAPOINTE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, CONCIERGERIE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler temporairement un poste de contremaître - conciergerie, et ce, pour une durée de 24 mois, au Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du poste, Richard St-Jean, a été assigné à un projet spécial ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire approuver une dépense supérieure à 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Sébastien Lapointe au poste de contremaître - conciergerie, et ce, pour une période de 24 mois au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Sébastien Lapointe sera celui de la classe 2, 5^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Sébastien Lapointe est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de trois semaines de vacances.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1166

SUSPENSION DES PERMIS D'ALCOOL POUR HUSSEIN ALI ZAYOUN, PERSONNE PHYSIQUE, FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON SOCIALE « LE VOLT » - 175, PROMENADE DU PORTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1777 en date du 24 novembre 2010, autorisait les procureurs de la Ville de Gatineau ou son mandataire à déposer, pour des motifs apparents, devant la Régie des alcools, des courses et des jeux, une requête en suspension ou révocation des permis d'alcool du titulaire pour le 175, promenade du Portage;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'audition de la requête en suspension ou révocation du 22 juin 2012 à Montréal, les parties en sont venues à une proposition conjointe qui est la suivante :

- Suspension des permis d'alcool suivants de l'établissement pour une période de 60 jours :
 - Un permis de bar, numéro 365288 : avec autorisation(s) de danse et spectacles sans nudité au 2^e étage de l'immeuble situé au 175-A, promenade du Portage à Gatineau, avec une capacité maximale de 178 personnes;
 - Un permis de bar, numéro 6846513 : situé sur la terrasse sur le toit de ce même immeuble, avec une capacité maximale de 34 personnes;
 - Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo numéro 48934.

CONSIDÉRANT la demande de cession au profit de la compagnie demanderesse 7873824 Canada inc., faisant affaires sous la raison sociale « Le Volt »;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse 7873824 Canada inc. a signé une déclaration l'obligeant à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le contrôle, la paix et le bon ordre dans son établissement, ses dépendances (notamment le et/ou les stationnement(s) utilisé(s) par ses clients) et le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est dans le meilleur intérêt de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition conjointe ci-dessus énoncée et autorise les procureurs de la Ville de Gatineau ou leur mandataire à signer tout document donnant suite à la proposition.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1167 AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-12-11 - HORAIRE PARTICULIER - COMMIS AUX ACHATS

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective 2008-2014 des salariés cols blancs le 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un horaire particulier, autre que celui prévu à l'article 24.01 de la convention collective, est nécessaire pour le poste de commis aux achats (FIN-BLC-083) des ateliers municipaux du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur la modification à l'horaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-12-11 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de prévoir l'horaire particulier du poste de commis aux achats FIN-BLC-083, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente.

Le maire, le greffier, le directeur général adjoint, Administration et finances, le directeur du Service des finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-12-11.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1168 AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-12-12 - PROLONGATION DE CONGÉ SANS SOLDE - EMPLOYÉE 105341

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective 2008-2014 des salariés cols blancs le 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 105341 du Service de police bénéficie présentement d'un congé sans solde d'un an qui doit prendre fin le 17 août prochain;

CONSIDÉRANT QU'elle a déposé une demande de prolongation de son congé sans solde pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 17 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit à l'article 11.10 h) qu'un salarié qui a bénéficié d'un congé sans solde de plus de trois mois ne peut refaire une nouvelle demande avant une période de 48 mois;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit également à l'article 11.10 i) que les parties peuvent convenir d'un congé sans solde particulier;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur la prolongation du congé sans solde :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-12-12 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de prolonger le congé sans solde de l'employée 105341, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente.

La directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service de police sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-12-12.

Adoptée

CE-2012-1169
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-788

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉE 100258 - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE l'employée 100258 du Service des finances a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période de 12 mois, débutant le 1^{er} octobre 2012 pour se terminer le 30 septembre 2013, et ce, conformément à l'article 11.10 de la convention collective liant la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la convention collective et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service des finances et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employée 100258 du Service des finances, un congé sans solde pour la période débutant le 1^{er} octobre 2012 jusqu'au 30 septembre 2013.

Adoptée

CE-2012-1170

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR BENOIT BRIÈRE AU POSTE DE RESPONSABLE - DIVISION DES FÊTES ET DES FESTIVALS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité d'embaucher une ressource supplémentaire, au poste de responsable à la Division des fêtes et des festivals en surcroît de travail pour la période du 5 mai 2012 au 31 décembre 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement temporaire de monsieur Benoit Brière, au poste de responsable à la Division des fêtes et des festivals, pour la période du 5 mai 2012 au 31 décembre 2012.

Le salaire de monsieur Benoit Brière sera celui de la classe 2, 4^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Benoit Brière est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71050-135 – Administration fêtes et festivals – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1171

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ISABELLE PLANTE AU POSTE DE RESPONSABLE - ANALYSE ET RECHERCHE EN CRIMINOLOGIE ET PRÉVENTION DU CRIME - DIRECTION ADJOINTE - STRATÉGIE ET SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable – analyse et recherche en criminologie et prévention du crime, à la Division recherche, développement et stratégie organisationnelle à la Direction adjointe, stratégie et soutien organisationnel du Service de police (poste numéro POL-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Isabelle Plante au poste de responsable – analyse et recherche en criminologie et prévention du crime à la Division recherche, développement et stratégie organisationnelle à la Direction adjointe, stratégie et soutien organisationnel (poste numéro POL-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres) du Service de police.

Le salaire de madame Isabelle Plante sera celui de la classe 3, 7^e échelon de la grille salariale de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Isabelle Plante sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Isabelle Plante sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21604-115 – Service de police – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1172

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME JACINTHE GRÉGOIRE AU POSTE DE COORDONNATEUR DE PROJETS, ENVIRONNEMENT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste temporaire de coordonnateur de projets, Environnement, et ce, pour une durée de 12 mois, au Service de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire approuver une dépense supérieure à 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Jacinthe Grégoire au poste de coordonnateur de projets, Environnement, et ce, pour une période de 12 mois au Service de l'environnement.

Le salaire de madame Jacinthe Grégoire sera celui de la classe 2, 3^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Jacinthe Grégoire est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau à l'exception de l'article I. Elle bénéficiera de trois semaines de vacances et obtiendra le statut de temporaire long-terme dès l'embauche.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-49300-135.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1173

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR RICHARD SAUMUR AU POSTE DE RESPONSABLE AUX BÂTIMENTS À LA DIVISION DE L'URBANISME - SECTEUR DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable aux bâtiments à la Division de l'urbanisme du secteur de Hull, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Richard Saumur au poste de responsable aux bâtiments à la Division de l'urbanisme du secteur de Hull, sous la gouverne du chef de division.

Monsieur Richard Saumur est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Richard Saumur sera celui de la classe 4, échelon 3 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Richard Saumur est assujetti à une période d'essai de 12 mois. La date d'entrée en fonction de Monsieur Saumur sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'urbanisme et du développement durable en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61220-115 - Centre de services de Hull – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1174

MANDAT POUR SERVICES JURIDIQUES - ME PAUL WAYLAND DE LA FIRME D'AVOCATS DUFRESNE HÉBERT COMEAU INC.

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation désire retenir les services de M^e Paul Wayland de la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau inc. pour un mandat dans le domaine de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques a recommandé de mandater une firme externe pour ce type de service spécialisé :

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.0.2 prévoit qu'un contrat de services professionnels doit être adjugé conformément au règlement prévu à l'article 573.3.0.1 concernant le contrat de services professionnels sauf s'il est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le mandat de services professionnels octroyés à M^e Paul Wayland, avocat, de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, avocats, pour représenter la Ville de Gatineau devant le Tribunal administratif du Québec et autorise le trésorier à payer les sommes dues à la firme sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-412 – Évaluation – Services Juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1175 **ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME JOSÉE LALONDE AU POSTE DE RESPONSABLE, ADMINISTRATION ET ÉDITIQUE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler de façon temporaire, pendant la durée du congé de maternité de la titulaire, le poste de responsable, Administration et éditique au Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-CAD-025 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Josée Lalonde à titre de responsable, Administration et éditique au Service des arts, de la culture et des lettres, sous la gouverne du directeur pour une période de 13 mois, soit du 8 mai 2012 au 7 juin 2013, selon les modalités du contrat de travail.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-72210-115 – Service des arts, de la culture et des lettres - Rémunération régulière - Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

CE-2012-1176 **ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME ANYCK BASTIEN AU POSTE D'AGENTE AU PROGRAMME MADA AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler temporairement un poste d'agente au programme MADA au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, et ce, pour une durée de 9,5 mois;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire approuver une dépense supérieure à 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Anyck Bastien au poste d'agente au programme MADA au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, et ce, pour la période du 18 juin 2012 au 31 mars 2013, aux conditions précisées dans le contrat d'embauche en annexe.

Madame Anyck Bastien est assujettie à l'ensemble des conditions de travail prévues au contrat ci-joint.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59130-132.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif